



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du quatorze avril deux mille vingt-six sous la présidence de Monsieur Christophe JAUREGUY, maire.

Présents : Christophe JAUREGUY, Christine PERUGORRIA, Pascal IRUBETAGOYENA, Céline MUNDUTEGUY LARRAMENDY, Peyo BEHASTEGUY, Cécile MAQUIRAIN, Manuel LARROQUE, Nathalie POURTEAU-ZAMORA, Jean-Bernard JORAJURIA, Joana HARAMBOURE, Pierre FALIERE, Manon BERHO, Pasca DUHAU, Maider HAROCARENE, Philippe ITHURRIA, Irène LALAURETTE, Txomin-Pierre CARRICABURU, Caroline MAILLET, Franck DARRATÇAGUE, Christine ETCHEVERRY, Hervé AZZOLINO, Maité PEREZ, Jérôme CARRILLO, Mariana LAUGIER, Guy HEUGUEROT, Séverine IRIGOYEN, Bernard ELHORG, Martine ARHANCET, Hervé MAUROU BEURY.

M. le maire salue l'assemblée et désigne Christine Perugorria secrétaire de séance, qui fait l'appel.

Avant de débiter la séance du conseil, nous vous présenterons une motion en fin de séance. Nous allons procéder au tirage des jurés d'assises.

Je souhaite vous présenter M. François Gay qui va nous accompagner en attendant que l'on trouve un DGS à plein temps.

Délibération n°2026 – 042

Objet : Affectation du résultat 2025 du budget principal.

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales et en application du dispositif de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 issu du compte administratif pour le budget principal.

Le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte l'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il s'agit du résultat cumulé constitué par le résultat total comptable de l'exercice (recettes réelles et d'ordre moins dépenses réelles et d'ordre) augmenté du résultat reporté (compte 002).

Ce résultat de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement constaté en section d'investissement. Le solde peut être affecté librement selon la décision de

l'assemblée délibérante : dotation complémentaire en supplément au compte 1068 ou report en recettes de fonctionnement (R002).

Pour le budget principal, le résultat de fonctionnement 2025 est de 1 574 138,95 €.
La section d'investissement se solde par un déficit de 1 296 513,71 € qui sera repris en section d'investissement du budget primitif 2026 (article D001).

Les restes à réaliser présentent un déficit de 153 291,40 €. Le besoin de financement de la section est de 1 449 805,11 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 1 449 805,11 € en section d'investissement à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé ;
- de conserver la somme de 124 333,84 € en section de fonctionnement du budget primitif 2026 (article R002).

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- inbertsioen atalean 1 449 805,11 euroko zenbatekoa 1068. artikuluari, kapitalizatutako ustiapen-soberakinak esleitzea ;
- 124 333,84 euroko kopurua atxikitzea 2026ko hasierako aurrekontuaren funtzionamendu atalean (R002 artikulua).

Cécile Maquirriain le résultat de fonctionnement de l'exercice c'était élevé à 579 478,55€ avec le report de l'année N-1 en 2024 qui s'est vu à 994 660,40€. Nous avons un résultat de fonctionnement cumulé de 1 574 138,95€.

Pour le résultat d'investissement l'exercice 2025, donc que nous avons un résultat négatif de -687 420,24€, un report de l'année N-1 2024 de -609 000 093,47€ et donc les résultats d'investissement cumulés de - un million de 1 860 073,71€ et il faut ajouter à cela et reste à réaliser.

Donc, en dépense de moins 153 291,40€ ce qui nous fait un besoin de financement au total pour la section d'investissement de -1 449 805,11€.

Voilà, donc pour l'affectation des résultats 2025, il est prévu un résultat de fonctionnement positif de 1 574 138,95€ le résultat d'investissement donc qui sera reporté en déficit de 1 296 513,71€.

Une part affectée en investissement pour couvrir et le déficit et les restes à réaliser 2025 donc à l'article 10-78 en recette d'investissement donc 1 449 805,11€ et enfin un résultat reporté en section de fonctionnement donc en recette pour l'excédent de 124 333,83€.

Délibération n°2026 – 043

Objet : Affectation du résultat 2025 du budget annexe « culture - spectacles vivants ».

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales et en application du dispositif de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 issu du compte administratif pour le budget annexe « culture - spectacles vivants ».

Le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte l'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il s'agit du résultat cumulé constitué par le résultat total comptable de l'exercice (recettes réelles et ordre moins dépenses réelles et ordre) augmenté du résultat reporté (compte 002).

Ce résultat de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement constaté en section d'investissement. Le solde peut être affecté librement selon la décision de l'assemblée délibérante : dotation complémentaire en supplément au compte 1068 ou report en recettes de fonctionnement (R002).

Pour le budget annexe "culture-spectacles vivants", le résultat de fonctionnement 2025 est de - 2 346.99 € qui sera repris en dépenses de fonctionnement 2026 (article R002)

La section d'investissement se solde par un excédent de 2 628.46 € qui sera repris en section d'investissement du budget primitif 2026 (article D001).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation du résultat 2025 du budget « culture-spectacles vivants » présentée ci-dessus.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- **2025eko « kultura-ikusgarri bizidunak » aurrekonduaren ixurtzea onartzea gainean auzetu bezala.**

Cécile Maquirriain le budget « culture-spectacles vivants, les résultats sont en fonctionnement - 2 887.73€ un report positif de 542,74€, un résultat de fonctionnement cumulé négatif de -2 346,99€.

Un résultat d'investissement de l'exercice positif de 2 628,46€. Il n'y a pas de report de l'année 2024. Et pour la proposition d'affectation du résultat, nous proposons le déficit de fonctionnement à reporter en dépenses à l'article 002, -2 346,99€ et le résultat donc d'investissement qui est en excédent reporté en recette au 001 de 2 628,46€.

Délibération n°2026 – 044

Objet : Affectation du résultat 2025 du budget annexe « exploitation du site du lac ».

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales et en application du dispositif de l'instruction budgétaire et comptable M4, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 issu du compte administratif pour le budget annexe « exploitation du site du lac ».

Le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte l'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il s'agit du résultat cumulé constitué par le résultat total comptable de l'exercice (recettes réelles et ordre moins dépenses réelles et ordre) augmenté du résultat reporté (compte 002).

Ce résultat de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement constaté en section d'investissement. Le solde peut être affecté librement selon la décision de l'assemblée délibérante : dotation complémentaire en supplément au compte 1068 ou report en recettes de fonctionnement (R002).

Le résultat de fonctionnement 2025 est de 67 112.60 €.

La section d'investissement se solde par un déficit de 10 178.85 € qui sera repris en section d'investissement du budget primitif 2026 (article D001).

Le budget ne présentant pas de restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de – 10 178.85 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 10 178.85 € en section d'investissement à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé ;
- de conserver la somme de 56 933.75 € en section de fonctionnement du budget primitif 2026 (article R002).

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- inbertsioen atalean 10 178.85 euroko zenbatekoa 1068. artikuluari, kapitalizatutako ustiapen-soberakinak esleitzea ;
- 56 933.75 euroko kopurua atxikitzea 2026ko hasierako aurrekontuaren funtzionamendu atalean (R002 artikulua).

Cécile Maquirriain le budget annexe du lac présente un excédent de fonctionnement de 18 949,39€ un report en 2024 de 48 163,21€ un cumulé en fonctionnement de 67 112,60€. Le résultat de l'investissement est négatif de -35 005,82€ un report positif de 24 826 ,97€ et donc un résultat d'investissement cumulé négatif de -10 178,85€.

Délibération n°2026 – 045

Objet : Affectation du résultat 2025 du budget annexe « cimetière ».

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales et en application du dispositif de l'instruction budgétaire et comptable, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 issu du compte administratif pour le budget principal.

Le résultat de la section de fonctionnement sur lequel porte l'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il s'agit du résultat cumulé constitué par le résultat total comptable de l'exercice (recettes réelles et d'ordre moins dépenses réelles et d'ordre) augmenté du résultat reporté (compte 002).

Ce résultat de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement constaté en section d'investissement. Le solde peut être affecté librement selon la décision de l'assemblée délibérante : dotation complémentaire en supplément au compte 1068 ou report en recettes de fonctionnement (R002).

Au terme de l'exercice budgétaire, la section de fonctionnement du budget annexe "cimetière" est équilibrée. Il n'y a donc pas de résultat à affecter.

La section d'investissement se solde par un déficit de 55 928.58 € qui sera repris en dépenses d'investissement au budget primitif 2026 (article D001).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de conserver la somme de 55 928.58 € en section d'investissement du budget primitif 2026 (article D001).

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- **55 928.58 euroko kopurua atxikitzea 2026ko hasierako aurrekontuaren inbertsioen atalean (D001 artikulua).**

***Cécile Maquirriain** le budget annexe du cimetière, la section de fonctionnement est équilibrée, pas de résultat à affecter. En investissement, il y a un résultat positif 5 188,85€ en report de l'année N-1 il y a un négatif de – 61 109,38€ et donc un cumulé de 55 928, 58€.*

Délibération n°2026 – 046

Objet : Fixation des taux des contributions directes 2026.

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Il appartient au conseil municipal de voter les taux des contributions directes communales.

Appliqués aux bases d'imposition calculées par les services fiscaux, ils permettent de dégager le produit attendu pour équilibrer le budget primitif.

Par décret du 25 août 2023, la commune est incluse dans la liste des communes concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants (perçue par l'Etat et l'agence nationale de l'habitat) et non plus par la taxe d'habitation sur les logements vacants (perçue par la commune). La taxe d'habitation ne s'applique donc plus qu'aux résidences secondaires.

Lors du conseil municipal du 29 septembre 2023, il a été décidé de majorer de 60% la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

La loi de finances 2026 a modifié le dispositif dérogatoire de majoration sans lien du taux de la taxe sur les résidences secondaires (THRS) des communes et intercommunalité dès cette année. Une commune, dont le taux de taxe d'habitation est inférieur à la moyenne constatée pour cette taxe en 2025 dans l'ensemble des communes du département, peut majorer son taux de TH sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10 % de cette moyenne soit 1.7 point de plus maximum.

Il est proposé pour cette année, une augmentation de 3% des taux des contributions directes locales et d'appliquer la majoration spéciale du taux de taxe d'habitation maximale (1.70 point supplémentaire) comme suit :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur le bâti	29,60 %	30.49 %
Taxe foncière sur le non bâti	37.06 %	38.17%
Taxe d'habitation	11.43 %	13.47 %

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer les taux d'imposition comme suit :
 - taxe foncière sur le bâti 30.49 % ;
 - taxe foncière sur le non bâti : 38.17 % ;
 - taxe d'habitation : 13.47 %.

3 abstentions.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du :

- **zerga tasak honela finkatzea :**
 - **Etxe funtsaren zerga :** 30,49 % ;
 - **Funts hutsaren zerga :** 38,17 % ;
 - **Bizitegi zerga :** 13,47 % .

3 abstenzio.

Céline Maquirrain je précise que normalement vous avez tous destinataires du règlement budgétaire et financier de la collectivité.

Pour les votes des taux 2026, il est proposé au conseil une augmentation des taux de 3%, vous avez ici la simulation, si tentait nous augmenterions les taux à 3% sur les bases prévisionnelles qui nous ont été notifiées.

Nous avons également la possibilité d'appliquer une majoration spéciale sur le taux de la taxe d'habitation de 1,7% ce que nous avons souhaité appliquer également sur la base de cette simulation.

Nous aurions une prévision donc l'évolution du produit à percevoir de 203 822€.

Voilà, ce qui est en plus de la majoration de 60% qui avait été acté auparavant représenterait un produit supplémentaire de 348 490€. Et nous avons également effectué une petite simulation un peu plus au réel entre différents types de propriétés sur la commune. Sur le tableau que vous pouvez voir, nous avons simulé et l'augmentation donc qui est liée à la revalorisation des bases de l'Etat qui est à 0,8% donc sur laquelle nous n'avons pas la main ça c'est quelque chose qui se fait sur notre travail. Sur cette base là si vous regardez par rapport la valeur locative de plus de 0,8%. Nous serions sur une augmentation automatique de 4€ par exemple pour la maison individuelle à Helbarron. Pour une maison individuelle au lac ça représenterait 9€, un appartement au bourg de 45 m² 6€ et l'appartement à Olha de 60m² 7 €.

Nous avons ensuite appliqué donc les 3% d'augmentation sur le taux actuel. Sur la taxe foncière bâtie qui serait à 30,49 au lieu de 29,75%. Et l'augmentation liée uniquement à la hausse de taux serait de 16€ pour la maison individuelle à Helbarron de 100 M², 32€ pour la maison lac, 23€ pour l'appartement du bourg de 45M² et 26€ pour l'appartement à Olha.

Au total avec la revalorisation des bases décidées par l'État et notre augmentation de taux de 3%, nous serions au maximum 41€ d'augmentation de la taxe foncière pour le propriétaire maison individuelle au lac de 170 m². Et ce serait le maximum donc on estime que cette hausse de fiscalité n'aurait pas de conséquence trop forte pour le contribuable.

Bernard Elhorga *si je peux me permettre une question et une remarque. Concernant la taxe d'habitation. Lorsque nous avons mis en place l'augmentation des 60% de cette taxe sur les résidences secondaires, nous avons constaté un changement d'affectation d'environ 150 logements. Le Trésor Public a signé avec la CAPB une convention. M. le maire avez-vous des éléments pour connaître le mode opératoire de ces contrôles ?*

M. le maire *pas plus tard que samedi matin, j'étais avec M. le Préfet et je lui également fait part de cela. Au sein de la CAPB, il y a des systèmes, on va se rapprocher des organismes pour savoir ce qu'il est possible de faire. Mais on l'a également expliqué au Préfet car si on regarde les maisons secondaires ne sont pas en baisse sur Saint-Pée, mais d'une année sur l'autre on perd entre 20 000 et 25 000€ de recettes. Quand on voit qu'il y en a qui triche, on va demander au Préfet. Pour nous ça semble assez simple d'aller croiser dans les fichiers, il semblerait que c'est plus compliqué mais d'ici quelque semaine que le Préfet annonce des informations sur la Côte basque. On s'en est de suite inquiété et on va regarder tout ça.*

Bernard Elhorga *qui serait de se charger de faire les contrôles les agents de la commune, les conseillers municipaux, la CAPB ?*

M. le maire *je pense que ça être un peu tout le monde, je pense que rien qu'avec les fichiers croisés ça devrait être assez simple, avec l'intelligence artificielle le croisement des données ne devrait pas poser trop de problème, mais il semblerait que ce n'est pas si simple que ça*

mais ce n'est pas simple que ça. C'est certain que l'on aura un travail commun à faire entre tous les personnes.

Bernard Elhorga si on compare le résultat en termes de produit entre 2025 on est à 227 048€ et 2026 estimé toujours en produit on est à 260 214€ soit 14,91% d'augmentation de cette taxe, on est loin des 3% que vous annoncez-là. Il y a peut-être une explication, ou on a mal calculé.

Cécile Maquirriain si vous voulez vous avez le 3% d'augmentation qui fait passer les 11,43 le taux de 2025 plus 3% cela fait 11,77 auquel on peut appliquer les 1,7 de majoration spéciale. Ce n'est pas du pourcentage, c'est 1,7.

Bernard Elhorga mais si vous faites le ratio 227 048 moins 260 214 en termes de produit, vous allez arriver à une majoration entre guillemets de 33 866 si je ramène ces 33 866 en termes de produits sur le résultat 2025 on est à 14,90.

Cécile Maquirriain oui j'entends, il y a quelque chose qui n'est pas logique. Vous comparez deux produits, sachant qu'on a un produit, à la limite il aurait fallu qu'on vous mette dans la case produit le 3% d'augmentation ou là vous avez l'augmentation pure de la hausse de notre fiscalité, ce que nous avons acté et ensuite à laquelle vous appliquez le 1,7 la majoration spéciale mais qui n'a rien à voir qui est décollé des taux. On ne peut faire juste un différentiel du produit 2025 et du produit 2026 car le produit 2025 est calculé juste avec un taux de fiscalité mais pas de majoration spéciale de 1,7 et c'est là toute la différence. Il ne faut pas juste une soustraction si non ce n'est pas parlant.

Bernard Elhorga je ne partage pas votre avis, je sais que l'on a besoin de logement sur la commune, sans être convaincu que cette mesure constitue une solution, le groupe va s'abstenir sur cette particularité.

Délibération n°2026 – 047

Objet : Attribution de subventions aux associations.

Rapporteur : Céline Munduteguy Larramendy.

Le montant total des subventions aux associations est proposé à **85 365 €**. Les subventions se répartissent comme suit :

Pour les subventions dont le montant dépasse 10 000€, le règlement interviendra en deux fois.

AAPPMA	700€	Gure Irratia	600€
ADTAO	350€	Hatsa	900€
ADYF	500€	Hemen	200€
AEK	550€	Herria	320€
Amicale des Sapeurs-pompiers	700€	Ikas Bi	540€
Amicale Laïque Senpertarrak	400€	Integrazio Batzordea	400€

Céline Munduteguy Larramendy expose la délibération.

Guy Heuguerot est ce que vous avez prévu une constitution de réserve pour couvrir les situations d'urgence ou les éventuelles demandes de subvention exceptionnelle.

Cécile Maquirriain oui tout à fait il y a un surplus qui a été prévu en cas de demande exceptionnelle.

Guy Heuguerot un montant ?

Cécile Maquirriain le montant exact, je ne l'ai pas en tête.

Bernard Elhorga vous avez souvent fait des remarques, qui fallait aller chercher des subventions M. le maire. A ce titre, nous avons engagé un travail visant à d'obtenir la reconnaissance de la commune en station de tourisme ce label permettrait de bénéficier de financement complémentaire, nous souhaiterions connaître l'issue de ce travail mené dans son intégralité par le secrétariat. Où en sommes-nous ?

M. le maire les subventions, on va aller les chercher, oui, également pour le classement de la commune il y a tout un travail à faire. Vous n'êtes pas sans savoir que l'on vient d'arriver il y a quelques semaines, entre la mise en place du conseil municipal, la CAPB et l'actualité du moment. On a des journées bien remplies, mais c'est certains. On va le voir, dans le déroulé de ce budget 2026, on aura tout un travail mais pas que dans cette partie-là, à optimiser, à réduire les contrats à aller chercher vraiment le meilleur pour Saint-Pée c'est une évidence.

Bernard Elhorga justement sur cette notion de station de tourisme, le dossier était quasiment ficelé est-ce qu'il a été transmis à la CAPB ? Est-ce qu'on peut avoir des informations à terme ?

Pascal Irubetagoyena mais ça n'a rien à voir avec les subventions.

M. le maire je ne suis pas sûr que le dossier soit transmis.

Bernard Elhorga c'est la réponse que j'attendais.

M. le maire on va revenir dessus et regarder les dossiers.

Pascal Irubetagoyena je regrette, mais ce n'est pas en lien quand même avec l'attribution des subventions aux associations la question que vous posez.

Bernard Elhorga c'est lié sur les subventions.

Pascal Irubetagoyena attribution des associations.

Hervé Maurou Berry juste une remarque, en commission j'avais fait part d'une observation on avait annoncé aux comités des fêtes qu'on baisserait un peu leur subvention du fait que l'on avait acheté une scène mobile de ce fait on avait plus besoin de la louer et ça faisait moins de sortie d'argent. On devait la baisser du montant même de la location, je vois que vous n'en avez pas tenu compte. C'était juste une petite remarque.

Céline Munduteguy Larramendy effectivement, on a rencontré le comité des fêtes récemment et vous aviez parlé du comité du bourg et il semblerait que ça soit le comité d'Amotz. On a eu le compte rendu très tardivement et sur lequel on a effectivement vu que vous vouliez diminuer de 50% la valeur de l'achat de la scène pour cette fois-ci on n'en tiens pas compte, on maintient la subvention comme elle était aux comités des fêtes.

Pour le vote de cette délibération, certains élus ne participeront pas au vote de cette délibération car ces personnes sont membres de plusieurs associations.

Sont concernés Pascal Irubetagoyena, Pascal Duhau, Maider Harocarene, Joana Harmboure et moi-même.

M. le maire il y en a d'autres ?

Délibération n°2026 – 048

Objet : Adoption du budget primitif 2026 - budget principal.

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Le projet de budget primitif 2026, d'un montant total de 10 752 337.95 € traduit les orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 27 février dernier.

Le budget 2026 proposé s'équilibre à 7 716 210.84 € en section de fonctionnement et à 3 026 127.11 € en section d'investissement comme présenté en annexe et résumé ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		124 333,84	1 296 513,71		1 296 513,71	124 333,84
Restes à Réaliser	-		153 291,40		153 291,40	-
Opérations de l'exercice	7 716 210,84	7 591 877,00	1 586 322,00	3 036 127,11	9 302 532,84	10 628 004,11
Totaux	7 716 210,84	7 716 210,84	3 036 127,11	3 036 127,11	10 752 337,95	10 752 337,95

Le budget est voté au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement. Les opérations sont présentées pour information.

En section de fonctionnement, le budget prévoit des virements au budget annexe Culture et spectacles vivants et au budget du CCAS. Ces virements pourront être effectués librement sur l'année (dans la limite maximale des crédits inscrits au budget) principalement pour des questions de trésorerie ou d'équilibre de ces budgets.

L'instruction budgétaire et comptable M 57 prévoit la possibilité pour l'ordonnateur (le Maire) de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section sur autorisation expresse du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2026 du budget principal présenté en annexe et résumé ci-dessus,
- d'autoriser M. le maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

3 abstentions.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du :

- **gorago eranskinean aurkeztua eta gorago laburbildua den 2026ko hastapeneko aurrekontua orokorraren onartzea ;**
- **auzapez jaunari baimena ematea, kapituluz kapituluko kreditu-mugimenduak egiteko, langile-gastuei dagozkien kredituak izan ezik, eta, hori, atal bakoitzeko gastu errealean % 7,5eko mugaren barnean.**

3 abstentzio.

Cécile Maquirriain on va commencer avec les recettes de fonctionnement, vous avez l'excédent reporté on l'a affecté au résultat.

Atténuations de charges, là vous êtes sur ce qui concerne les assurances du personnel. Le chapitre 70, produits de domaines et vente prévoit une légère hausse de 1,66% par au BP 2025, en espérant que l'année suivant sera plus agréable à regarder.

En raison notamment du reversement des recettes perçues par l'Ecomusée depuis 2023, la hausse du redressement du budget culture au budget général, la mise à disposition du personnel qui a été revu.

Les droits de stationnement sur la voie publique, il faut savoir que la redevance d'occupation du domaine public l'on perd la recette Aquazone puisque que ça passe au budget lac maintenant. Il y a aussi la différence par rapport à 2025 en raison de l'entretien de la zone d'activité de Lizardia, la CABP nous a reversé un rattrapage l'année dernière et qui ne se sera pas à prévoir cette année, vous y trouverez également diverses participations pour la convention PMPC la police municipale avec les communes aux alentours qui participe. Ensuite, vous avez les impôts et taxes on a appliqué la hausse de 3%, l'attribution de compensation ne change pas cette année.

Au global on va avoir une évolution au chapitre 73 impositions de compensation et 731 tout ce qui concerne impôts et taxes plus 6,6%.

Dotations et participations, cette année nous avons eu nouvelle, la DSR « cible » relativement importante. Cette DSR « cible » est versée aux communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au taux potentiel financier moyen de la stat démographique, il faut entendre par là que nous faisons partie des dix milles communes les moins bien munies financièrement, je résume. Nous avons la DSR « cible » pour 318 000€, la DSR coute 221 000€ au final on a une hausse de la DSR assez importante cette année. Vous avez ensuite les autres produits de gestion courantes, le chapitre 75 les revenus des immeubles, on prévoit moins 31% cette année en raison notamment de la perte du loyer de la gendarmerie et les remboursements de sinistre.

On a également au niveau dotations il y a quand même la loi de finances qui est venu minorer la compensation de la taxe foncière sur les locaux industriels on a perdu un peu plus de 19% sur cet article. On repart avec un train légèrement en baisse 2,75% pour les recettes de

fonctionnement par rapport au prévisionnel 2025, maintenant on va voir dans la réalisation, on espère avoir des bonnes nouvelles.

Mariana Laugier j'ai une interrogation sur la ligne de trésorerie de 500 000€ annoncé lors de la commission finances et son affectation réelle qui est non précisée lors de la commission est-elle toujours d'actualité ?

Cécile Maquirriain alors oui, elle est d'actualité, c'est quelque chose que l'on a abordé et dans la conclusion de ce budget et dans la cadre des dépenses de fonctionnement. Là, on est sur les recettes. Les dépenses de fonctionnement l'impact se joue sur les intérêts de l'emprunts parce que l'on paie tous les mois des intérêts et effectivement la ligne de trésorerie qui a été contracté l'an passé pour 600 000€ dont 300 000€ ont déjà été utilisé. Il n'est pas visible sur le budget en soit, c'est une opération invisible sur le budget mais elle est réelle, cette ligne de trésorerie va devoir être remboursée dans la règle d'ici novembre 2026.

M. le maire on peut rajouter, que cette ligne de trésorerie forcément apparait bien. Si vous vous rappelez au premier conseil, le maire avait la possibilité de faire une ligne de trésorerie de 1 000 000€, nous on l'a descendu à 400 000€ parce au-delà de ce montant-là on passera obligatoirement par le conseil municipal tout ça pour des raisons de clarté, de transparence. Là par exemple, quand on regarde cette ligne de trésorerie passez-moi le terme ça vous un véritable « bordel » sur la gestion courante sur l'année. Cette ligne de trésorerie, sur 600 000€, il y en a 500 000€ qui ont été utilisé, 100 000€ prévu pour l'achat d'un terrain, les 600 000€ auraient été utilisé. Ce qu'il faut savoir c'est que sur une année cela engendre près de 10 000€ de frais. Ça aussi il faut le savoir, quand on chipote pour 3 centimes ou des « babioles » sur des budgets que l'on attribue à des associations, ça n'a pas mis beaucoup de temps pour donner 10 000€ de frais par an et ça personne ne le voit. Cela a été la grosse découverte qui fait que l'on est en train de creuser un peu plus nos difficultés financières. On creuse un peu plus notre trou.

Bernard Elhorga expliquez un tout petit peu. Le but, quand on a fait cette ligne de trésorerie c'était d'éviter de faire un emprunt supplémentaire, on avait une pression des services des finances publiques donc ça a été validé ainsi. On ne l'a pas caché et je vous invite à écouter le conseil municipal de décembre puisqu'on vous a demandé à valider, le fait que la ligne de trésorerie devra être remboursé dans l'année de souscription, ce qui nous obligeait à rembourser en 2025, ce qui n'était pas faisable on a fait ensemble le choix décaler ça à 2026. C'était en attendant des rentrées fiscales et des subventions notamment avec la voix douce.

M. le maire je vous répondrais tout simplement que si on avait attendu de solder les chantiers avant de recommencer un autre chantier, si on avait attendu d'avoir les subventions et c'est à dire on solde, je vais prendre 125 000€ qui était en attente pour un chantier qui a été fin ; en 2024. Et 125 000€ on ne les a toujours pas. Donc forcément, quand on gère de cette manière-là, on ne peut qu'avoir à recourir à une ligne de trésorerie. La ligne de trésorerie, vous l'avez dit c'est que comme c'est pour du fonctionnement c'est à dire les factures arrivantes il faut les payer et bien vous retrouver la ligne de trésorerie vous ne pouvez pas faire d'emprunt parce que pour le fonctionnement faire un emprunt ce n'est pas possible. Tout simplement tout ça, c'est je dirais, c'est un défaut de gestion.

Et ce qui est certain c'est que cette ligne de trésorerie elle a été faite parce que vous avez raison, parce que la voix douce il fallait la faire, toujours avec une vision à court terme ce qu'on

vous a à chaque fois dit. Une vision à court terme qui a mené en fait et bien on a lancé les travaux, il fallait absolument les faire avant les élections et on se retrouve dans cette panade-là. Ce qui est clair, c'est qu'absorber cette ligne de trésorerie à l'heure actuelle, novembre 2026 il faut qu'on rembourser 500 000€. C'est trop juste, moi je dis clairement là il faudrait qu'on le lisse sur deux ans. Et voilà, il faudra qu'on l'absorbe sur deux ans.

Et tout, ça pourquoi, c'est tout simplement parce qu'il fallait que la mariée soit belle pour les élections et donc on a lancé ce type-là d'artifice avec des emprunts d'équilibre qui faussent complètement, c'est-à-dire l'emprunt d'équilibre on n'a pas mis un emprunt en face mais par contre on a fait la dépense et donc forcément au moment donné ça déstabilise complètement la compta. Et ce n'est pas une gestion de bon père de famille, je suis désolé. Les chantiers-là, on vous l'a dit déjà c'est pour ça qu'on a voté contre, on est à l'aise sur ces sujets-là. C'est que ces chantiers-là aussi peu subventionnés il ne fallait pas y aller et il fallait attendre et une fois fini un chantier on le solde financièrement on laisse les aides rentrer et ensuite on attaque un autre chantier c'est comme ça. Surtout quand on est dans une situation financière délicate comme la nôtre et c'est comme ça qu'il fallait agir.

Bernard Elhorga *si je peux me permettre, chantier aussi subventionné on est à plus de 70% sur la voix douce, je ne vais pas insister sur un sujet que vous connaissez très bien, bien mieux que moi peut-être c'est la cantine Xabatene.*

M. le maire *M. Elhorga vous n'assumez jamais rien, c'est ça qui est terrible.*

Bernard Elhorga *j'assume tout.*

M. le maire *mais non, les investissements c'est vous que les avaient proposés, c'est vous qui les avez faits votés, c'est vous, qui avait fait le permis, c'est vous qui avez validé le plan de financement. Arrêtez de dire que ce n'est pas de votre faute, arrêtez, vous pouviez à tout moment arrêter la preuve ; nous, on a des aides qui sont attribuées les chantiers ne se feront pas tout simplement parce que financièrement on ne peut pas et c'est cela que vous auriez dû faire. Le bon gestionnaire c'est ça M. Elhorga, prendre ce genre de décision.*

Bernard Elhorga *le « il y a faut qu'on » c'est très facile, je l'ai déjà dit. Un dernier exemple d'un chantier, la toiture de la crèche il me semble que vous étiez aux affaires et que vous auriez pu prendre l'initiative de faire ce qu'il fallait. Nous on a fait.*

M. le maire *je vais vous dire et je suis à l'aise sur ce chantier de la crèche. Si me rappelle bien ça pouvait très bien entrée avec la garantie décennale car c'était une exécution mal faite et si je me rappelle bien dans le cadre de la décennale, on était du temps de M. Nousbaum c'était cette période-là, et on a laissé filer-ça et c'est vrai vous avez raison, ça a coûté 60 000€ alors qu'aurait pu très bien passer tout sur un sinistre c'est-à-dire que le Senpertar, ne lui aurait rien eu à verser. Vous avez raison de le mentionner et je vais vous dire une chose c'est que la garantie décennale il faut acter le sinistre et ne pas toucher. Nous, on a fait intervenir des entreprises dessus, ça veut dire que la garantie décennale elle est tombée derrière. Alors, quand je vous parle de mauvaise gestion, des exemples comme ça il y en a à la pelle à Saint-Pée.*

Cécile Maquirriain *on continue ?*

Pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractères générales au 01 vous avez ce chapitre-là qui diminue légèrement de -5% ce n'est pas anodin en raison financière de la collectivité et il est nécessaire d'acter dès maintenant des économies qui seront forcément impopulaire, nous le savons. En tout cas pour certaine, pour exemple nous faisons le choix de supprimer aujourd'hui les gouters pour l'ALSH, on est en train de travailler sur tout ce qui est dépenses obligatoires sur lesquelles on va pouvoir aller chercher quelques économies, un chapitre en diminution.

Également, vous le savez on a commencé à travailler les services se sont regroupés sur les contrats de maintenance, les locations de matériels. Il y a eu un premier petit audit qui a été réalisé dans l'urgence par le Territoire d'Énergie 64 pour savoir ce qu'on pouvait acter au niveau des dépenses en économie d'énergie. On a déjà pas mal attaqué depuis notre arrivée et les services sont avec nous là-dessus.

Ensuite, les charges de personnels sur ce chapitre vous pouvez voir qu'il est en légère diminution c'est assez anodin car normalement c'est un chapitre qui remonte chaque année sur les charges de personnels. Donc, pour l'instant nous restons sur la même ligne directive c'est-à-dire de ne pas remplacer les agents absents s'il n'y a pas de nécessité de service. Également, nous avons un mécanicien en moins pour le moment on souhaite stabiliser les équipes et discuter d'une organisation pérenne, ils ont besoin en tout cas d'être stabiliser, avant d'acter tout embauche qui ne serait pas utile.

Vous avez les autres charges de gestions courantes, vous avez notamment le forfait communal, les subventions aux associations, les grosses subventions telle que la crèche Maitetxoak, le transport scolaire, le Syndicat des Mobilités, il y a le reversement pour abonder le budget culture de 122 000€.

Les charges financières, les intérêts des emprunts, également les frais pour la ligne de trésorerie.

Atténuations de produits, là majoritairement les pénalités SRU à 262 000€ et enfin des opérations d'ordres ce sont les opérations d'amortissements comme chaque année.

Donc, nous avons au global une section de fonctionnement qui s'équilibre à 7 716 210,84€.

Mariana Laugier une petite question, au niveau du chapitre 70 sur les produits des services, il y a une sous-estimation incompréhensible. Sur les recettes des services, la cantine le domaine public, vous inscrivez 620 000€ pour 2026. Le rappel des faits les recettes étaient déjà de

720 000€ en 2024 et on atteint 807 000€ en 2025 pourquoi prévoir une chute de 23% de l'activité de nos services. Cette sous-estimation systématique masque la réalité des ressources de la commune.

Cécile Maquirriain alors non. En l'occurrence même si effectivement je pense que vous le savez généralement quand on établit un budget on a tendance à minorer les recettes et à majorer un petit peu la dépense c'est un principe de prudence. Là, en l'occurrence vous avez certain article qui diminue beaucoup par exemple les coupes de bois cette année pour le moment nous n'avons pas eu le retour de la part l'ONF, on a travaillé avec eux là-dessus. Encore une fois, on vient d'arriver et on prend contact avec toutes les organisations. Pour le moment on a une réalisation de à 66 000€ en 2025 pour un prévisionnel de cette année de 10 000€ donc forcément on perd 50 000€. Vous avez également la redevance de l'occupation du domaine public sur laquelle on a une grosse perte de recette notamment avec Aquazone, sachant que l'Aquazone en 2025 a été versé deux fois car ils étaient sur moitié de deux exercices, on a quand même une perte de 80 000€ c'est plutôt là-dessus qu'on va avoir une

diminution au niveau des redevances pour ce qui est de la cantine et de la garderie on reste sur une même tendance 121 000€ au prévisionnel et un réalisé à 120 000€ et 240 000€ en réalisé pour la cantine pour un réalisé à 250 000€ on reste sur quelque chose d'assez stable. Sections d'investissements en recettes vous avez dotations FCTVA on y prévoit 200 000€ taxe d'aménagement pour 80 000€. Il faut savoir que pour la taxe d'aménagement on a fait envoyer un courrier par le service d'urbanisme au service de la DGFIP pour faire remonter le problème du recouvrement, on a quand même une énorme perte de recette de ce côté-là et c'est un sujet qui est connu de toutes les collectivités, on attend un retour. Là aussi c'est un travail qui est engagé avec l'atelier fiscal notamment la THRS on va demander une entrevue avec l'atelier de la CAPB de la THRS qui travaille aujourd'hui avec la DGFIP mettre en commun de rapproché leurs données pour que nous puissions avoir un droit de regard surtout ce que l'on a dehors en termes de produit. Parce que pour la taxe d'aménagement c'est un vrai sujet. Les subventions reçues, ce sont les soldes subventions restant à percevoir notamment pour le schéma vélo 360 000€, la restauration scolaire 121 000€, le centre de loisir 60 000€ et pour la partie église 14 000€ restant à percevoir, c'est toujours pareil ces recettes-là nous les percevront quand les dépenses seront faites.

L'excédent capitaliser que l'on a affecté tout à l'heure, le virement à la section de fonctionnement un prévisionnel de 347 000€.

Les dépenses d'abord le déficit d'investissement reporté. Une petite dépense d'investissement dessus, c'est l'aide aux bâtisseurs qui a été versé l'année dernière, c'est une aide qui est versée automatiquement dans le cadre d'un projet de construction qui a été acheté. Cette aide de base a été suspendue à l'obligation de déposer un permis de construire et le bailleur social ne l'a pas encore fait, la transaction est en cours. Cette aide a été versé sans que l'Etat demande de justificatif mais on sait que l'Etat va revenir vers nous pour la récupérer.

Au niveau des immobilisations corporelles en non annualisé c'est-à-dire hors opération, nous avons notamment l'achat de deux terrains, un pour 180 000€ et un autre pour 100 000€ qui est en report qui était déjà en cours.

Ensuite, un report de 15 000€ avec un changement d'électrovannes au stade qui a déjà été réglé 82 000€ prévu dans l'enveloppe globale dont on va y mettre, il y a une hotte à changer à Gantxiki, des changements de postes informatiques au service administratif. Gros sujets avec des postes qui sont obsolètes aujourd'hui qui faut absolument changer car il y a une faille de sécurité. Eventuellement la sécurisation du parc des berges qui est un sujet mais cette enveloppe de 82 000€ elle va surtout être utile pour pallier aux obligations réglementaires de la commune et en cas d'urgence.

Ensuite, vous avez les dépenses par opérations d'investissements, une grosse partie est du reste à réaliser, ce que l'on appelle le RAR reste à solder ainsi que les AP/CP ce sont des reports pour 488 000€ et pour la partie nouvelles opérations 2026 nous avons un peu de voirie pour 75 000€ un petit peu d'achat de matériel qui peut être considéré comme un engagement, c'est l'achat d'un PDA pour la police municipale c'était également acté et enfin la fameuse enveloppe pour 80 000€ non individualisées pour tous ce qui est obligation réglementaire, sécurité et le fonctionnement des services.

Pour 2026, notre enveloppe est 161 500€.

Je reviens sur les dépenses emprunts et dettes assimilés 638 000€ le capital des emprunts c'est l'annuité, également l'annuité des emprunts du Territoire Energie64 et les opérations d'ordres 52 550€.

On a un petit regroupement par programme pour la partie enfance jeunesse 61 513€, pour la partie patrimoine 299 068€ l'aménagement du territoire 495 400€ autres c'est principalement l'achat de matériel pour 89 443€ et la partie sport 23 522€.

Pour la dette nous avons un capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 de 4 421 155,57€ dont une annuité à 729 711,95€ dont le capital de 596 567,64€, la partie intérêts 133 144,31€ et un capital restant dû au 31 décembre 2026 de 3 824 587,93€.

Encours de la dette population au 1 janvier 2024 - 592,73€ pour la commune

Moyenne nationale en 2024 159€ par habitant ;

Dette par habitant en 2024 par communes de même strate - 748€ par habitant.

Attention on est en 2024.

Juste pour précisions, quand on regarde ainsi et même si on doit faire le calcul du ratio, notre capacité de désendettement nous ne sommes pas forcément à mal. Notre vrai problème aujourd'hui c'est le fait que le budget 2026 est particulièrement contraint c'est notre trésorerie réelle, nous n'avons pas rien. On peut assumer la masse salariale priorité et les urgences et ce qui est engagé car c'est obligatoire, voilà le sujet finalement ce n'est même plus l'emprunt. J'ai omis de préciser le total en investissement le budget équilibré à 3 036 127,11€. Il faut savoir que les recettes, vous avez un emprunt de 150 000€ nous ne souhaitons pas le mettre mais à la base, c'est notre conseillère locale qui nous a conseillé Mme Perez qui travaille à la DGFIP, qui nous a dit de le mettre car elle nous a dit que nous ne pourrions pas faire autrement en cas d'urgence on ne pouvait même pas mettre un centime pour la voirie. Mais dans l'idéal, on va faire ce que l'on peut pour ne pas contracter l'emprunt cette année.

M. le maire *on a à peu près 110km de route et à zéro pour l'entretien, ça c'est la réalité à Saint-Pée à l'heure actuelle.*

Mariana Laugier *une petite question, par rapport à tous ce que vous avait dit. D'un parce que je suis novice dans la mairie. J'aimerais savoir comment une commune comme Saint-Pée (je fais abstraction de l'historique) mais aujourd'hui avec les professionnels que nous avons autour de nous, comment on peut arriver à des chiffres aussi chaotiques ? Au vu ce que vous dites, comment Saint-Pée n'est pas en mesure d'entretenir les chemins.*

Cécile Maquirriain *suite au rendez-vous avec Mme Perez, ce qu'il en ressort, c'est que les travaux du barrage ont mis la commune à mal, à la limite il aurait fallu s'en tenir à ça et temporiser les années suivantes. Mais réellement temporiser, avant d'en arriver à là, il aurait fallu dire stop, on priorise fonctionnement des services, on fait un PPI, j'ai l'impression qu'il n'y en a pas eu, on ne s'est pas vraiment penché sur l'avenir. Aujourd'hui, c'est cela qu'on paye, les travaux du barrage auraient dû être presque un projet sur une mandature complète et non, l'année suivante on en a fait d'autre et puis d'autre et encore d'autre sans se projeter dans le futur, sans imaginer la réalité des infrastructures il fallait continuer à les entretenir, les bâtiments, que la masse salariale allait augmenter. Les charges sont devenues de plus en plus rigides, on a une rigidité des charges et ça non plus ça n'a pas été anticipé. En fait c'est tout ce défaut d'anticipation qui a fait qu'on a continué à créer du projet, on a continué à consommer comme avant alors qu'il aurait fallu mettre un stop. C'est comme ça, mais mine de rien, il y a eu un changement de mandature, on ne va pas se mentir qui est venu impacter le fonctionnement des services. Tout cela est venu créer un déséquilibre et il a manqué une décision forte pour arrêter. On se pose autour d'une table, on prend le temps de discuter, on prend le temps de réfléchir que sera demain, mais non on a continué à faire des projets, à vouloir dépenser, à emprunter et aujourd'hui.*

Guy Heuguerot *le barrage a été largement subventionné.*

M. le maire oui mais l'histoire du barrage, c'est qu'à l'époque on avait des subventions mais c'était des lettres d'intentions, c'est-à-dire que la dépense il fallait la faire avant d'avoir les subventions. On était en octobre 2020, il a fallu faire les travaux de suite alors que les votes des subventions étaient en 2021. Il fallait faire un emprunt court puisqu'on ne nous a pas laissé faire les travaux un après, même au printemps 2021 si on avait eu cette possibilité on aurait pu s'affranchir de cet emprunt à court terme. C'est vrai, vous avez entièrement raison il était bien subventionné, je rappellerai simplement qu'à la base, si en 2017 on avait eu une capacité de faire de la dette de faire l'emprunt c'est 1 675 000€ que l'on aurait dû emprunter, en 2017 il y avait eu également des appels d'offres qui avaient été réalisés et au dernier moment parce qu'on ne pouvait pas contracter d'emprunt le projet avait été supprimé. Je dirais tant mieux, parce qu'au final on a fini avec un emprunt à peu près de 600 000€ un peu moins. De 1 675 000€ qui était à la charge du Senpertar, on est descendu à 500 000€ mais en allant chercher des financements mais sauf qu'on avait une prérogative du Préfet pour absolument réaliser ces travaux. Mme Perez en a convenu car il y avait l'urgence à la réalisation de ces travaux, ce qui est reproché derrière il n'y a pas eu de baisse de régime de travaux qui était très peu financé. Voilà, c'est un peu tout ça. Un autre point aussi, c'est les leviers fiscaux qu'une commune pouvait avoir à cette époque-là on sacrément diminué avec une taxe d'habitation qui était abandonnée. Quand on regarde l'Etat qui disait qu'il allait mettre le pendant en aide, la réalité est autre, on perd systématiquement de ce côté-là également.

Cécile Maquirriain le souci en collectivité, nous le volet élus qu'on ne va pas forcément voir c'est la temporalité de tous ce qu'on va dépenser et encaissé et ça, c'est pas du tout anticipé généralement. On part sur un budget prévisionnel et on se dit on a tant en enveloppe, on a dépensé tant et on va encaisser tant. Mais en fait la réalité c'est qu'il y a réellement un compte en banque sur lesquels il y a réellement du décaissement et de l'encaissements mais ce n'est pas forcément au même moment et c'est souvent ce qui nous met un peu dedans. Nous pour avoir les subventions, il faut que derrière on puisse faire la dépense. Ce n'est pas des petites dépenses quand vous vous retrouvez avec des mandats de 80 000€ faut pouvoir les sortir. Et sans compter qu'il y a les charges courantes, la masse salariale et on se retrouve de plus en plus avec le 12^{ème} de fiscalité que l'on va toucher ça ne va pas couvrir notre masse salariale et du reste. Là, aujourd'hui le problème est là sur Saint-Pée, on n'a pas forcément anticipé et réfléchi.

Délibération n°2026 – 049

Objet : Adoption du budget primitif 2026 - budget annexe « culture – spectacles vivants ».

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Depuis 2019, ce budget annexe renommé « culture - spectacles vivants » intègre toute l'activité relative aux spectacles vivants proposés par la commune dans différents lieux.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 162 008.77 € et à 5 128.46 € en section d'investissement soit un total de 167 484.22 € comme présenté en annexe et résumé ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 346,99			2 628,46	2 346,99	2 628,46
Restes à Réaliser					-	-
Opérations de l'exercice	160 008,77	162 355,76	5 128,46	2 500,00	165 137,23	164 855,76
Totaux	162 355,76	162 355,76	5 128,46	5 128,46	167 484,22	167 484,22

La section d'investissement du budget annexe est votée par chapitre.

L'instruction budgétaire et comptable M 57 prévoit la possibilité pour l'ordonnateur (le Maire) de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section sur autorisation expresse du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « culture – spectacles vivants », comme présenté en annexe et résumé ci-dessus :
- d'autoriser Monsieur le maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- gorago eranskinean aurkeztua eta gorago laburbildua den 2026ko "Kultura – Ikuskizun biziak" aurrekontu gehigarriaren hastapeneko aurrekontua onartzea ;
- auzapez jaunari baimena ematea, kapituluz kapituluko kreditu-mugimenduak egiteko, langile-gastuei dagozkien kredituak izan ezik, eta, hori, atal bakoitzeko gastu errealen % 7,5eko mugaren barnean.

Cécile Maquirriain le budget a été construit sur la base de ce que le service culturel prévoit 2 ans auparavant nous ne sommes pas vraiment maîtres sur cette partie-là. Le service finances calcule les charges de fonctionnement, nous avons déjà reçu pour les 3 premiers mois une grosse facture d'électricité de 17 000€, on prévoit 45 000€ par précaution sur l'article prévue. L'entretien des tribunes pour 2 500€, et ensuite les différentes demandes du service qui ont été arbitrées ainsi que la Sacem.

Vous avez également le reversement au budget de la commune à ce budget culture pour 122 000€ et nous avons demandé au service de maintenir un certain effort pour contenir les charges. Les recettes en vente de billetterie, rien de particulier de ce côté-ci. Budget en section de fonctionnement à 162 355,76€, pour la section d'investissement, vous avez principalement en recette excédent d'investissement reporté et les opérations d'ordres qui correspondent à

l'amortissement on fait l'équilibre avec une petite dépense du même montant pour éventuellement l'achat de matériel 5 128,46€

Délibération n°2026 – 049

Objet : Adoption du budget primitif 2026 - budget annexe « culture – spectacles vivants ».

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Traditionnellement, le budget « exploitation du site du lac » retraçait uniquement les activités du centre nautique et de l'aire de camping-car.

Depuis 2025, ce budget est devenu autonome et dispose de son propre compte au trésor. Il doit donc s'équilibrer sans financement du budget principal. Dans cette optique, et à la demande de la conseillère aux décideurs locaux, le périmètre du budget a été revu.

Celui-ci comprend désormais en fonctionnement, les dépenses relatives à la surveillance de la plage ainsi que le nettoyage des berges du lac. Ces dépenses de fonctionnement sont équilibrées par la redevance d'occupation du domaine public versée par le gestionnaire des activités nautiques. En investissement, sont prévus le rajout de sable de dune ainsi que l'achat de petit matériel non comptabilisés sur 2025, le tout équilibré par l'excédent d'investissement reporté et les amortissements.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 89 433,75 € et à 25 788,85 € en section d'investissement soit un total de 115 222,60 € comme présenté en annexe et résumé ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		56 933,75	10 178,85		10 178,85	56 933,75
Restes à Réaliser					-	-
Opérations de l'exercice	89 433,75	32 500,00	15 610,00	25 788,85	105 043,75	58 288,85
Totaux	89 433,75	89 433,75	25 788,85	25 788,85	115 222,60	115 222,60

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « exploitation du site du lac » tel que présenté en annexe et résumé ci-dessus.

3 abstentions.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du :

- **gorago eranskinean aurkeztua eta gorago laburbildua den 2026ko « Aintzira gunearen baliatzeari buruzko » aurrekontu gehigarriaren hastapeneko aurrekontua onartzea.**

3 abstenzio.

Cécile Maquirriain le budget du lac s'équilibre en section de fonctionnement à 89 433,75€. Vous avez en recette produits des services, domaines et ventes c'est la redevance d'occupation du domaine publique prévue pour Aquazone, la société qui gère Aquazone, qui est calculée au prorata ce n'est pas sur une année complète. L'excédent de fonctionnement reporté et pour l'équilibre vous avez charges à caractères générales on a prévu du sable de dunes, vous également le SDIS pour 24 000€ pour la surveillance du lac.

Mariana Laugier le prorata est de quant à quand ?

Cécile Maquirriain pour le lac.

Francois Gay c'est la date de mise à disposition.

Mariana Laugier la date de mise à disposition, on a une date ?

Francois Gay début avril.

Guy Heuguerot mais dans la convention il est stipulé que c'est 45 000€ quelque soit le chiffre d'affaire.

M. le maire dans l'année, année pleine.

Guy Heuguerot mais elle est active à partir du 1er janvier 2026, pourquoi vous n'avez pas mis 45 000€.

Francois Gay la convention est active au 1^{er} janvier mais en fait, il est entendu dans la convention que le paiement la première année démarrera, il y aura un prorata à partir de la mise à disposition effective. Donc, c'est pour ça que ce n'est pas 45 000€. 45 000€ c'est le socle il faut être prudent avec les recettes qui paraissent certaines donc c'est 45 000€ moins le prorata de janvier à la mise à disposition le 10 avril . C'est l'application de la convention à ce stade.

Guy Heuguerot on l'a mal lu, alors.

Cécile Maquirriain la partie section d'investissement, recette, dépense qui s'équilibre avec 25 788,85€, opérations d'ordres amortissement des équipements, dotations fonds divers et réserves c'est l'affectation du résultat, le virement de la section de fonctionnement et le déficit

reporté et les immobilisations corporelles pour faire l'équilibre avec éventuellement en prévisions les dépenses d'investissements.

Délibération n°2026 – 051

Objet : Adoption du budget primitif 2026 - budget annexe « cimetière ».

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 235 928,58 € et à 145 928,58 € en section d'investissement soit un total de 381 857,16 € comme présenté en annexe et résumé ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-		55 928,58			-
Restes à Réaliser	-	-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	235 928,28	235 928,58	90 000,00	145 928,58	325 928,28	381 857,16
Totaux	235 928,28	235 928,58	145 928,58	145 928,58	325 928,28	381 857,16

Pour l'année 2026, une nouvelle tranche de travaux (caveaux et cavurnes) est prévue. Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « cimetière » tel que présenté en annexe et résumé ci-dessus.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- gorago eranskinean aurkeztua eta gorago laburbildua den 2026ko « Hilerria » aurrekontu gehigarriaren hastapeneko aurrekontua onartzea.

Cécile Maquirriain le budget annexe cimetière en fonctionnement, il s'équilibre 235 928,58€ et il est surtout prévu sur ce budget une tranche de travaux pour la création de caveaux cavurnes. Les cavurnes seront réalisé en régie par le personnel communal c'est pour cela que l'on a prévu 3 000€ de charges de personnels. Ensuite, c'est principalement des opérations d'ordre pour équilibrer le stock en recettes la vente du stock final et on ajuste en fonction en fin d'année.

En section d'investissement elle s's'équilibre à 145 928,58€ c'est uniquement de l'opération d'équilibre, stock et affectation du résultat.

Délibération n°2026 – 052

Objet : Extension du Centre de loisirs - autorisation de programme et crédits de paiement 2026.

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

Le projet d'extension du centre de loisirs est porté depuis 2022 par la municipalité. En décembre 2022, le conseil municipal avait approuvé l'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'extension du centre de loisirs.

Cette AP/CP a été modifiée à plusieurs reprises. Les crédits de paiement 2025 tels que prévus au budget primitif sont de 387 382.40 €.

Le Conseil municipal a délibéré en décembre 2025 pour répartir les crédits de paiement comme suit :

Nature de la dépense	Coût total	Echéancier prévisionnel			Crédits de paiement
		Dépenses précédentes	2025	2026	2025
Honoraires et études diverses	62 250,00	38 653,63	21 082,00	2 514,37	21 082,00
Etude de faisabilité	2 280,00	2 280,00	-	-	-
Maitrise d'œuvre	43 822,40	27 558,11	16 251,00	-	16 251,00
SPS	4 320,00	840,00	1 536,00	1 944,00	1 536,00
Contrôleur technique	4 000,00	627,92	2 815,00	557,08	2 815,00
Investigations complémentaires	7 827,60	7 347,60	480,00	-	480,00
Programme de travaux	429 900,00	94 207,88	290 200,00	45 492,12	290 200,00
Estimation travaux	429 900,00	94 207,88	290 200,00	45 492,12	290 200,00
Divers et imprévus	11 200,00	2 165,13	1 000,00	8 034,87	1 000,00
Imprévu	10 000,00	1 296,00	1 000,00	7 704,00	1 000,00
Publication marché	1 200,00	869,13	-	330,87	-
Total	503 350,00	135 026,64	312 282,00	56 041,36	312 282,00

Conformément au règlement budgétaire et financier, les autorisations de programmes sont présentées par le maire et sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou d'une décision modificative.

Aucune modification n'est apportée à cette autorisation de programme. Les crédits de paiement 2026 sont donc de 56 041.36€.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'autorisation de programme « Centre de loisirs » comme présentée ci-dessus pour un montant total de 503 350 € TTC ;
- d'ouvrir les crédits de paiement afférents pour l'année 2026 pour un montant de 56 041.36 € TTC conformément au tableau ci-dessus.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- “Aisialdi zentroa” programa-baimena onartzea, gorago aurkeztu den bezala, 503 350 €-ko zenbatekoan (zergak barne) ;
- 2026 urterako dagozkion ordainketa-kredituak irekitzea, 56 041.36 €-ko zenbatekoan (zergak barne), goragoko taularen arabera.

Cécile Maquirriain AP/CP extension du centre de loisirs pas de modification sur cette autorisation de programme par rapport à ce qui avait été acté. Les crédits de paiements pour 2026 sont de 56 041,36€. Les travaux sont terminés on va pouvoir finaliser.

Délibération n°2026 – 053

Objet : Restauration de l'église - autorisation de programme et crédits de paiement 2026.

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

En novembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour la restauration de l'église.

Cette AP/CP a été modifiée à plusieurs reprises depuis et le projet revu en réduisant l'enveloppe des travaux comme suit en décembre 2025.

Nature de la dépense	Coût total TTC	Echéancier prévisionnel				Crédits de paiement
		Dépenses précédentes	2025	2026	2027	2025
Honoraires et études diverses	76 110,00	13 068,00	47 000,00	15 042,00	1 000,00	47 000,00
Maitrise d'oeuvre	67 910,00	13 068,00	45 000,00	8 842,00	1 000,00	45 000,00
SPS	3 600,00	-	500,00	3 100,00	-	500,00
Contrôleur technique	4 600,00	-	1 500,00	3 100,00	-	1 500,00
Programme de travaux	216 000,00	-	-	200 000,00	16 000,00	-
Estimation travaux	216 000,00	-	-	200 000,00	16 000,00	-
Divers et imprévus	21 000,00	598,85	401,15	20 000,00	-	401,15
imprévu	20 000,00	-	-	20 000,00	-	-
Publication marché	1 000,00	598,85	401,15	-	-	401,15
Total	313 110,00	13 666,85	47 401,15	235 042,00	17 000,00	47 401,15

En raison des contraintes financières et afin de revoir l'ampleur du projet, il est proposé de modifier l'AP/CP et d'inscrire uniquement en 2026 des crédits correspondants aux dernières factures du maître d'œuvre. Le programme serait donc le suivant :

Nature de la dépense	Coût total TTC	Echéancier prévisionnel		Crédits de paiement
		Dépenses précédentes	2026	2026
Honoraires et études diverses	60 612,00	57 642,00	2 970,00	2 970,00
Maitrise d'oeuvre	60 612,00	57 642,00	2 970,00	2 970,00
SPS	-	-	-	-
Contrôleur technique	-	-	-	-
Programme de travaux	-	-	-	-
Estimation travaux	-	-	-	-
Divers et imprévus	38,08	38,08	-	-
imprévu	-	-	-	-
Publication marché	38,08	38,08	-	-
Total	60 650,08	57 680,08	2 970,00	2 970,00
Total	60 650,08 €	57 680,08 €	2 970,00 €	2 970,00 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme « restauration de l'église » comme présentée ci-dessus pour un montant total de 60 650.08 € TTC ;
- d'ouvrir les crédits de paiement afférents pour l'année 2026 pour un montant de 2 970 € TTC conformément au tableau ci-dessus.

6 abstentions.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du :

- "Elizaren zaharberritzea" eragiketarako egitasmo-baimenaren aldaketa onartzea, orotara de 60 650.08 € ko zenbatekoan (zergak barne) ;
- 2026 urterako dagozkion ordainketa-kredituak irekitzea 2 970 €-ko zenbatekoan (zergak barne) goragoko taularen arabera.

6 abstenzio.

Cécile Maquirriain AP/CP restauration de l'église, il faut savoir qu'au vue de la situation financière de la commune, nous avons décidé de stopper pour le moment la partie travaux et de clôturer cette AP/CP de manière temporaire, nous l'espérons nous n'avons pas d'autres choix que de priorisé. C'est bien noté sur la délibération : « En raison des contraintes financières et afin de revoir l'ampleur du projet, il est proposé de modifier l'AP/CP et d'inscrire uniquement en 2026 des crédits correspondants aux dernières factures du maître d'œuvre ». Le programme serait donc le suivant le crédit de paiement suivant de 2 970€.

Bernard Elhorga le quotidien Sud-Ouest dans son édition du 3 avril rend compte de l'échange entre le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et le président de l'association des maires. Je cite : « Environ 36 000 000€ de subventions de l'État ne sont pas utilisées par les communes du département. Ces crédits repartent donc vers l'État ».

Notre inquiétude aujourd'hui réside dans les faits que les subventions aujourd'hui obtenues pour les travaux de l'église suivent le même chemin.

Vous démarrez votre mandat avec une augmentation exceptionnelle de la dotation de solidarité rurale depuis de 350 000€ par rapport à 2025. Ne serait-il pas possible de dégager environ 70 000€ pour pouvoir récupérer le reste du financement promis par l'Etat pour un montant des travaux initialement envisagés à 250 000€ que pour la toiture.

Je vous invite, puisque nous sommes tous invités à la cérémonie du 8 mai à aller à la troisième galerie, voir dans quel état se trouve le plancher, il pourri déjà, et de recueillir l'avis des personnes qui doivent placer des seaux lors de très fortes intempéries.

M. le maire je suis d'autant plus à l'aise que le programme c'est moi qui l'a initié. Je conçois faire passer un charpentier de temps en temps pour remettre quelques tuiles à moindre coût. J'ai l'impression que vous n'avez absolument pas conscience dans laquelle est la commune actuellement. Quand, vous voyez la situation à l'heure actuelle comment vous financez, en faisant de nouveau un emprunt d'équilibre? C'est dire quelque chose qui est complètement fictif et derrière si vous ne faites pas d'emprunt la dépense elle est à faire mais les recettes vous ne les aviez pas. Vous creusez un peu plus le trou parce que c'est ça la réalité à l'heure actuelle, je ne sais si vous vous en rendez compte. Vous êtes complètement à coté.

Bernard Elhorga moi ce qui m'intéresse ce sont les subventions, vous nous avez reprocher de ne pas aller chercher les subventions et là 70% par la DETR et la DSIL.

M. le maire mais la DETR, DSIL, c'est comme si un malade qui a une baisse de tension, vous le mettez sous perfusion c'est ça la DSIL c'est ça M. Elhorga. Ça veut dire que l'on est au 10 000 commune de France qui est la plus mal financièrement, vous avez conscience de ça.

Bernard Elhorga bien sûr.

M. le maire ce n'est pas une bonne nouvelle, quand on annonce le montant, ce n'est pas du tout une bonne nouvelle. Et ça, on sait que l'année prochaine ça peut-être réduit de moitié. La réalité on y a été petit à petit, mais on a creuser petit à petit. Moi, ce que j'ai du mal à comprendre, c'est comment étant sous veille, on a pu laisser aller comme ça 2024-2025. En 2025, finir en novembre 2025 par faire une ligne de trésorerie de 600 000€ pour arranger le tout. La réalité, elle est là, ce qui est certain cette année et l'année prochaine on va limiter. On va faire tout un travail et après ça veut pas dire que les projets on ne va pas les réaliser, les subventions on ira les chercher par contre ça sera réfléchi et il faudrait également au niveau de ce qu'on peut et expliquer aussi notre situation.

On nous demande toujours d'accepter plus de monde, et là on nous dit "vous avez accueilli trop de personnes, vous auriez du arrêter d'accueillir", quand le trésor public a fait la réunion c'est ce qu'elle nous a dit, tout simplement c'est ce qu'on dit depuis toujours. La commune a grossi beaucoup trop rapidement et quand les planificateurs disent qu'une augmentation de 3% est acceptable pas au delà c'est qu'il y a des raisons. Là, contrainte c'est le budget on va aller chercher tous les financements, on va travailler toutes les dépenses et essayé de les grouper. Il va y avoir tout un travail, on se donne 2026 pour réaliser celà et continuer le reste.

Bernard Elhorga on ne sait jamais cacher de dire que l'année 2026 serait très difficile et je note que 2024 et 2025 vous avez refusé l'augmentation de 2% au niveau des impôts.

M. le maire M. Elhorga, je vais vous dire, les augmentations vous pouvez en faire mais vu les leviers que l'on a sur la commune c'est certain les Senpertar devront en faire des efforts, on en est tous conscients. La seule chose qui est certain aussi c'est que les hausses d'impôts ne régleront pas la situation financière de Saint-Pée, il faudra aller chercher d'autres moyens de financement. Et quand je vois, M. Elhorga, que quand vous parlez de financement cette année, je crois que c'est 70 000€ en DETR et 17 000€ ce qui a été demandé à l'Etat quelle commune de 7 300 habitants qui bouge autant que Saint-Pée et qui a un besoin de financement aussi important et se retrouver avec 17 000€ que nous verse l'Etat.

Bernard Elhorga je vous ai dit pourquoi, parce que le discours du Préfet était de dire : « vous avez obtenu en DETR et en DSIL un montant très conséquent et donc à ce titre je ferme en parti les robinets. C'est le message.

M. le maire quelle DSIL?

Bernard Elhorga pour l'église, on était à 60%.

M. le maire je vous répond que je suis plus moi pour dire tient d'un tient que deux tu l'auras. Et vous, vous avez plutôt suivi "deux tu l'auras" en attendant on a rien. La réalité c'est celle-là, on a rien.

Cécile Maquirriain juste, M. Elhorga, j'ai une question, vous reprochez à une équipe qui était à l'opposition à l'époque d'avoir voté contre l'augmentation de fiscalité. Quelle a été la transparence des faits sur l'état de la trésorerie, je ne parle pas du budget, je parle de l'état du fondement quelle a été la transparence à l'époque ?

Bernard Elhorga je vais répondre à priori très honnêtement on n'a rien caché me semble-t-il, après vous avez des éléments qui plaide en votre faveur mais pour moi non, il me semble. Je ne maîtrise pas complètement le sujet mais on n'a rien caché.

M. le maire je n'ai pas vu un texte où il y avait une ligne de trésorerie de 600 000€. C'est sur dans les décisions prises vous aviez la possibilité de prendre jusqu'à 1 000 000€ et comme tout on finit le conseil et puis il y a quelques décisions qui ont été prises c'est vrai on a peut-

être pas vigilant mais enfin, vous n'avez pas insisté pour dire on a du faire celà parce qu'on a des problèmes de trésorerie. Je vous rapellerais silplement que la situation financière alors que l'on venait d'avoir une réunion de la commission finances, 2 jours après c'est la presse qui nous a avertit quand même. Surtout ne parlez pas de transparence M. Elhorga, surtout pas.

Bernard Elhorga puisqu'on avait modifié la date de fin pour cette ligne de trésorerie, encore une fois on vous l'a présentée, réécouter la bande du conseil municipal ou de la commission finances et je vous rappelle que l'adjoint a précisé cet élément. On n'a rien caché, je ne vois pas l'intérêt de cacher quelque chose.

Cécile Maquirriain dans la mesure où la commune est dans le réseau d'alerte de la DGFIP depuis 2023 pourquoi avoir voter en 2024 et 2025 deux emprunts d'équilibres particulièrement élevé et irréalisable vous ne les avez pas réalisés, mais en face par contre vous avez effectivement dépensé. Donc vous avez réussi à faire un équilibre irréal finalement, il n'y a pas eu de réelle sincérité budgétaire parce qu'on est en 2024 avec un emprunt d'équilibre à 1 350 000€ et en 2025 un emprunt d'équilibre à 1 756 000€ le problème c'est quand face on a des dépenses que l'on arrive à équilibrer. Mettre un emprunt d'équilibre le danger c'est que l'on va dépenser et la dépense a été faite en 2025, j'ai quand même moi de mon côté regardé par curiosité au réel en dépense d'investissement j'ai 2 266 000€ en face en recette au réel toujours j'ai 1 063 000€, j'ai 1 203 000€ qui nous manque dans la caisse. 500 000€ de ligne de trésorerie ça ne suffisait même pas et c'est pour ça qu'aujourd'hui, si vous mettez 70 000€ dans l'église dites-moi à qui on doit enlever quelque chose.

Bernard Elhorga le réseau d'alerte, moi je l'ai eu officiellement fin 25.

Cécile Maquirriain fin pardon ?

Bernard Elhorga septembre 25

Cécile Maquirriain vous êtes sûr de vous parce qu'on a l'analyse financière de Mme Perez.

Bernard Elhorga il n'était pas validé.

M. le maire fin 2023, elle nous a dit.

Bernard Elhorga laissez-moi répondre jusqu'au bout, elle a alerté fin 2023, je démarrais, l'équipe était peut-être assez nouvelle et j'avais un directeur général des services qui m'avait dit vous pouvez y aller. Pour lors le réseau d'alerte avait alerté bien avant par Mme Gabarrus. Et jamais aucun de mes prédécesseurs m'a dit attention Bernard, vous êtes, nous sommes en réseau d'alerte quand on en a pris conscience on a tout stoppé.

M. le maire M. Elhorga je vous reprécise, on a posé plusieurs fois la question on nous a bien dit que c'est fin 2023 que le réseau d'alerte. Parce que c'est là que vous avez lancé ces grands chantiers et à ce moment-là que Mme Perez a annoncé que l'on était en réseau d'alerte. En 2024, ça a continué et 2025 ça a continué encore pour finir avec une ligne de trésorerie de 600 000€. Alors ne dites pas que vous n'étiez pas au courant, vous le saviez parce que ça a été annoncé.

Mariana Laugier est-ce que vous avez reçu une réponse de la DETR pour la subvention demandée ?

M. le maire les travaux de l'église, si je parle de la Région il y a une réunion qui se passerait en juin 2026. Pour l'instant, on va rencontrer les services, on va regarder vu notre situation on n'a pas l'intention.

Je peux vous assurer que l'on a passé des heures et des heures à se gratter la tête pour voir comment on allait équilibrer ce budget sincèrement. On croyait qu'on n'arriverait pas au bout mais toutes les subventions et les DETR vont être revues. On préfère laisser 17 000€ et demandé qu'ils l'utilisent ailleurs pour que plus tard on puisse réellement faire un Plan Pluriannuel d'Investissement avec les moyens que l'on a. La priorité à l'heure actuelle c'est d'assurer le courant qui ne sera pas une mince affaire, ça va être une gestion quotidienne, mensuelle au niveau des comptes, ce que l'on s'aperçoit aussi c'est qu'au niveau des comptes il y a une première relance au mois de juin 2025 et jusqu'aux élections il y a eu les autres relances, de juin aux élections aucunes relances. Il y a tout un travail mensuellement de suivi et également de paiement. Je rencontre mercredi le Département et ça va être un des sujets que l'on va aborder. La priorité est de faire rentrer de l'argent, de clôturer les chantiers pour que l'on puisse aller chercher les derniers financements, les dernières subventions et qu'ils puissent nous régler vite les montants qui nous sont dus. On a presque 500 000€ à devoir toucher alors que les dépenses sont faites. Je préciserai également que le peu d'organisme que je rencontre, on doit de l'argent à tout le monde, dans la manière de fonctionner il faudra être très vigilant car les personnes ne viendront pas répondre aux appels d'offres à Saint-Pée. Les meilleures entreprises viendront que si elles sont payés.

C'est plus difficile d'avoir une certaine éthique dans le paiement des factures ou on se retrouve avec des entreprises pas forcément les meilleures qui répondent ou même des entreprises de la commune a demandé 2 ou 3 avoir le paiement de leur facture. On veut palier à tout ça, quand qu'on a une réunion avec la Chambre d'Agriculture et qu'on a des arriérés de 2 ans pour des histoires de PAC ou il y a eu des effets d'annonces et derrières la commune ne les a pas faits. Au moins quand les personnes envoient des factures qu'on les honore dans des délais raisonnables.

Délibération n°2026 – 054

Objet : Schéma vélo - autorisation de programme et crédits de paiement 2026.

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

En novembre 2023, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour la mise en place du schéma vélo et la réalisation de la voie douce Amotz-bourg.

Cette AP/CP a été modifiée à plusieurs reprises dont la dernière date de février 2026 dont l'objectif était de revoir le montant total de l'opération comme suit :

Nature de la dépense	Coût total TTC	Echéancier prévisionnel		Crédits de paiement
		Dépenses précédentes	2026	2026
Honoraires et études diverses	99 100,00 €	74 150,40	24 949,60 €	24 949,60 €
Maîtrise d'œuvre	75 600,00 €	56 032,80	19 567,20 €	19 567,20 €
SPS		-		
Contrôleur technique		-		
Etudes géotechniques	13 500,00 €	13 500,00	0,00 €	- €
Etudes topographiques et géomé	10 000,00 €	4 617,60	5 382,40 €	5 382,40 €
Programme de travaux	905 998,00 €	605 225,81	300 772,19	300 772,19 €
Estimation travaux	905 998,00 €	605 225,81	300 772,19 €	300 772,19 €
Divers et imprévus	34 902,00 €	931,17	33 970,83 €	33 970,83 €
Achat de terrains	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
Imprévus	12 902,00 €		12 902,00	12 902,00 €
Publication marché	2 000,00 €	931,17	1 068,83	1 068,83 €
Total	1 040 000,00 €	680 307,38	359 692,62 €	359 692,62 €

Conformément au règlement budgétaire et financier, les autorisations de programmes sont présentées par le maire et sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou d'une décision modificative.

L'AP/CP proposée est la suivante :

Nature de la dépense	Coût total TTC	Echéancier prévisionnel		Crédits de paiement
		Dépenses précédentes	2026	2026
Honoraires et études diverses	99 037,40 €	74 150,40	24 887,00 €	24 887,00 €
Maîtrise d'œuvre	65 899,80 €	56 032,80	9 867,00 €	9 867,00 €
SPS		-		
Contrôleur technique		-		
Etudes géotechniques	23 160,00 €	13 500,00	9 660,00 €	9 660,00 €
Etudes topographiques et géomé	9 977,60 €	4 617,60	5 360,00 €	5 360,00 €
Programme de travaux	905 973,81 €	605 225,81	300 748,00	300 748,00 €
Estimation travaux	905 973,81 €	605 225,81	300 748,00 €	300 748,00 €
Divers et imprévus	34 896,73 €	931,17	33 965,56 €	33 965,56 €
Achat de terrains	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
Imprévus	12 902,00 €		12 902,00	12 902,00 €
Publication marché	1 994,73 €	931,17	1 063,56	1 063,56 €
Total	1 039 907,94 €	680 307,38	359 600,56 €	359 600,56 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme pour l'opération « schéma vélo » pour un montant total de 1 039 907.94 € TTC ;
- d'ouvrir les crédits de paiement afférents pour l'année 2026 pour un montant de 359 600.56 € TTC conformément au tableau ci-dessus.

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- “Bizikleta ibilbideen gida-eskema” eragiketarako egitasmo-baimenaren aldaketa onartzea, orotara 1 039 907.94 €-ko zenbatekoan (zergak barne) ;
- 2026. urterako dagozkion ordainketa-kredituak irekitzea, 359 600.56 €-ko zenbatekoan (zergak barne) goragoko taularen arabera.

Cécile Maquirriain *cette AP/CP a été modifiée à plusieurs reprises la dernière date de février 2026. Des crédits de paiements à hauteurs 359 600,56€ pas de changement significatif.*

Délibération n°2026 – 055

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (DSP).

Rapporteur : Cécile Maquirriain.

La commune doit élire la commission d'appel d'offres (CAO), commission obligatoire au titre des articles L. 1414-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

La CAO est compétente pour décider l'attribution des marchés publics dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens prévus à l'article L. 2123-1 du code de la commande publique. La CAO doit également émettre un avis sur les projets d'avenant aux marchés publics susmentionnés entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Il convient d'élire les membres du conseil municipal appelés à siéger à la commission d'appel d'offres.

La commune comptant plus de 3 500 habitants, la commission se compose du maire ou de son représentant, président, et de cinq membres élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Selon les mêmes modalités, il appartient au conseil municipal d'élire cinq membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci. Il est précisé que les suppléants ne sont pas affectés aux titulaires.

S'agissant du fonctionnement de cette commission, la réglementation se limite à prévoir les règles de quorum. Il est donc proposé que :

- la commission soit convoquée avec un délai franc de 5 jours ;
- la convocation comprenne un ordre du jour succinct, la date et le lieu de la réunion, elle sera adressée par courriel aux membres sauf si ceux-ci sollicitent par écrit de recevoir leur convocation en version papier en précisant l'adresse ;
- les séances ne soient pas publiques ;
- le président de la commission ait une voix prépondérante en cas de partage de voix ;
- les modalités de vote soient les modalités ordinaires (à main levée).

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que l'article L1411-5 stipule que la composition de la commission de délégation de service public est identique à la CAO.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez:

- eskaintza deialdi batzordearen kide ondoko jendeak izendatzea :

Titulaires :

Céline Munuduteguy Larramendy
Cecile Maquirriain
Manuel Larroque
Mariana Laugier
Bernard Elhorga

Suppléants

Hervé Azzolino
Christine Perugorria
Txomi-Pierre Carricaburu
Séverine Irigoyen
Martine Arhancet

Cécile Maquirriain explique la délibération.

Guy Heuguerot lors du dernier conseil on avait acté de passé de 3 à 5 jours. D'autres part pouvez-vous confirmer que la délégation au maire pour passer les contrats de louage des choses à bien était ramené de 12 ans à 5 ans ?

Pascal Irubetagoyena non., parce que c'est obligatoire.

Guy Heuguerot vous êtes sûr que c'est obligatoire ?

M. le maire apparemment oui.

Guy Heuguerot parce quand on lit le texte ce n'est pas évidemment qu'on ne puisse pas changer de 12 ans à 5 ans.

M. le maire on va se renseigner.

Guy Heuguerot ce n'est pas fixé.

M. le maire pour l'instant, on n'est pas revenu dessus, on va bien regarder.

Pascal Duhau lit la motion en faveur du passage des épreuves du bac 2026 en langue basque.

2026ko Baxoaren azterketak euskaraz pasatzearen aldeko sostengu mozioa

- Ikusirik Hezkuntza Kodearen 121-3 artikulua, azterketa eta konkurtsoetan eskualdeko hizkuntzen lekua aitortzen duena,
- Ikusirik 2021eko abenduko zirkularra, hezkuntza sisteman « eskualdeetako hizkuntzen sustapenari eta balorazioari buruzkoa, non aurreikusia den « Baxoan azterketa » eskualde hizkuntzan aurkezten ahal » direla,
- Kontuan hartuz, 2012tik euskarazko irakaskuntza segitzen zuten ikasleek, 2019ko erreforma arte, Baxoaren azterketa batzuk euskaraz pasatu zitzaketela, zehazki matematika eta historia-geografia,
- Kontuan hartuz 2025eko ekainean argitaratu den ministeritzaren erabakiak, matematika azterketa aitzinatuko ibilmoldeari buruz, ez duela zehazten zein hizkuntzatan erantzun behar den, eta ondorioz orain arteko praktika bermatzen duela,
- Kontuan hartuz hunkituak diren ikasleak, 2025-2026 ikasturtearen hastapenetik, azterketa hori euskaraz egiteko prestatu direla, aitzineko urteen jarraipenean, eta orain arte ez zaiela kontrakotasunik jakinarazi,

- Kontuan hartuz prestakuntza hori Hezkuntzaren zerbitzu publikoaren konfiantza eta jarraipen printzipio batean oinarritzen dela,
- Kontuan hartuz 2026ko ekaineko matematika azterketa aitzinatua euskaraz pasatzeko debeku baten iragartze berantiarra haustura bortitza eta arrazoirik gabekoa dela,
- Kontuan hartuz erabaki horrek ehun ikasle baino gehiago zailtasunean ezartzen dituela eta segurtasunik gabeko egoera pedagogiko bat sortzen duela eta gazte hauen etorkizunerako ondorioak dituela,
- Kontuan hartuz Frantziako Hezkuntza ministroak Baxoan hizkuntza minorizatuen lekua bermatzeko 2027rako neurriak hitzeman dituela, eta 2026ko azterketa aitzinatua egutegi horretan sartzen dela,
- Kontuan hartuz 2012 urtetik abiatua zen matematiketako esperimentazioa segitzea aterabideerraza, pragmatikoa eta errespetuzkoa litzateke ikasleentzat eta Estatuaren engaiaimenduaren adierazgarri,
- Kontuan hartuz azterketak euskaraz aurkezteko hiru sareek (publikoak, pribatuak eta Seaskak) sustengatzen duten eskaera dela, eta eskaera hori aho batez sustengatua dela Ipar Euskal Herriko parlamentari eta ordezkari instituzionalen aldetik.

Senpereko herriko kontseiluak

- Sustengu osoa adierazten die euskarazko irakaskuntzan sare ezberdinetan ari diren ikasle, familia eta hezkuntza taldeei,
- Galdegiten dio Bordeleko akademiako errektoreari, behin behinean, euskaraz pasatzeko aukera atxikitzea, 2012tik indarrean den esperimentazioaren jarraipen gisa, Matematika azterketa aitzinatua Lehen mailako ikasleentzat ;
- Dei egiten dio Frantziako Hezkuntza ministroari, 2026ko ekaineko azterketetan « eskualdeko hizkuntzen » egiazko konsiderazioa berma dezan, luzamendurik gabe, bereziki matematikako aurreratu azterketan, Lehen mailako ikasleentzat eta Ahozko Proba Handian, Terminaleko ikasleentzat ;
- Oroitarazten du hizkuntza gutxiagotuen aldeko diskurtsoak ekintza zehatz eta koherenteetan islatu behar direla ;
- Goraki aldarrikatzen du Euskararekiko atxikimendua, gure lurraldeko ondare bizia baita.

Senperen egina, 2026ko apirilaren 27an

Motion de soutien en faveur du passage des épreuves du bac 2026 en langue basque

- Vu l'article 121-3 du Code de l'Éducation reconnaissant la place des langues dites régionales dans les examens et concours,
- Vu la circulaire de décembre 2021 relative à la promotion et à la valorisation des langues dites régionales dans le système éducatif qui prévoit qu'au « Baccalauréat des épreuves peuvent être présentées en langue régionale »,
- Considérant que, depuis 2012, les élèves suivant un enseignement en langue basque pouvaient jusqu'à la réforme de 2019 composer certaines épreuves du baccalauréat, notamment en mathématiques et en histoire-géographie, dans cette langue,
- Considérant que l'arrêté publié en juin 2025 relatif aux modalités de l'épreuve anticipée de mathématiques ne précise pas la langue de passation, laissant ainsi subsister une pratique établie,
- Considérant que les élèves concernés se préparent depuis le début de l'année scolaire 2025-2026 à passer cette épreuve en langue basque, dans la continuité des années précédentes, et sans qu'aucune opposition ne leur ait été notifiée à ce jour,
- Considérant que cette préparation repose sur un principe de confiance et de continuité du service public de l'Éducation,

- Considérant que l'annonce tardive d'une interdiction de composer en langue basque pour l'épreuve anticipée de mathématiques de juin 2026 constitue une rupture brutale et injustifiée,
- Considérant que cette décision met en difficulté plus d'une centaine de lycéens et crée une situation d'insécurité pédagogique et avec des conséquences pour l'avenir de ces jeunes,
- Considérant que le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé une concertation visant à garantir la place des langues dites régionales au baccalauréat à l'horizon 2027, et que l'épreuve anticipée de 2026 s'inscrit précisément dans ce calendrier,
- Considérant que la poursuite de l'expérimentation engagée depuis 2012 constitue une solution simple, pragmatique et respectueuse des élèves comme des engagements de l'État,
- Considérant que la possibilité de présenter des épreuves en langue basque est une demande soutenue par l'ensemble des trois filières bilingues et immersives (publique, privée et Seaska), et que cette demande est relayée unanimement par les parlementaires et les représentants institutionnels du Pays Basque.

Le Conseil municipal de Saint-Pée-Sur-Nivelle :

- Exprime son plein soutien aux élèves, aux familles et aux équipes éducatives engagés dans l'enseignement en langue basque sous toutes ses formes ;
- Demande au Recteur de l'académie de Bordeaux de maintenir, à titre transitoire, la possibilité de composer en langue basque, dans la continuité de l'expérimentation en vigueur depuis 2012, l'épreuve de Mathématiques pour les élèves de Première ;
- Appelle-le Ministre de l'Éducation Nationale à garantir sans délai la prise en compte effective des langues dites régionales dans les épreuves du baccalauréat de juin 2026, notamment lors de l'épreuve anticipée de mathématiques pour les élèves de Première et du Grand Oral pour les élèves de Terminale
- Rappelle que les discours en faveur des langues régionales doivent se traduire par des actes concrets et cohérents ;
- Affirme son attachement à la langue basque, patrimoine vivant de notre territoire.

Fait à Saint-Pée-Sur-Nivelle le 27 avril 2026

Pascal Duhau en substance, il dit qu'avant 2012 il y avait le BAC S et ES dans lequel le passage d'une épreuve de mathématique en particulier était autorisé en langue basque à titre expérimental et renouvelé d'année en année.

Mais, depuis qu'il y a eu une nouvelle réforme, des spécialités donc ça n'a plus été autorisée. Et pour ce qui est de cette nouvelle épreuve, c'est une nouveauté depuis cette année sur l'ensemble de la France tous les élèves de première générale et technologique doivent passer une épreuve de mathématiques. Avant, il y avait une épreuve de français, maintenant il rajoute cette épreuve de mathématiques.

Et voilà. Donc, on estime que puisqu'ils ont corrigé des épreuves de terminale jusqu'à encore quelques années c'est des épreuves deux fois plus longue que celle que j'en passe à cette année. Donc c'est largement possible le vivier de professeur correcteur est très développé il n'y a aucun problème technique pour assurer au moins les mathématiques.

Les contacts avec le recteur étant très bons et se passe dans une très bonne ambiance on a été déçu qu'il n'accorde pas au moins les mathématiques, ça concerne une centaine d'élèves, 2 correcteurs ça suffit largement. On est très déçu qu'il n'est pas accepté au moins les mathématiques parce qu'il s'engage quand même à engager une réflexion à partir de l'année prochaine. Pour dans les années prochaines. Ça concernera les élèves de première et l'année suivante se termine. Ça fait un peu loin donc on aurait aimé que ça vient un peu plus vite.

M. le maire je vous propose que la mention circule et vous apposez votre signature si vous le souhaitez.

Hervé Maurou Beury je vais dire un petit mot sur la motion, pourquoi on ne l'a pas eu en amont pour que collectivement déjà

Moi il y a un point qui me gêne. C'est le huitième point que je trouve exagérer, il n'y aura pas ce point-là, je l'aurai signé, mais ce point-là moi me dérange beaucoup, je le trouve un petit peu exagérer.

« Considérant que cette décision met en difficulté plus d'une centaine de lycéens et crée une situation d'insécurité pédagogique et avec des conséquences pour l'avenir de ces jeunes »

Pascal Duhau je comprends que ce point est un petit peu poussé. C'est-à-dire que les jeunes-là, ils sont en situation d'insécurité, certains se sont engagés de toute façon à la faire en euskara, donc à avoir une mauvaise note il faut savoir.

Que dans cette épreuve les six premiers points font un QCM qu'il soit corrigé dans une langue ou dans une autre ça va donner le même résultat donc dans une autre ça va donner des et les 14 autres points sont faits dans des exercices classiques et donc certains bien sûr, ce sont engagés à ne pas le faire en euskara parce qu'ils ont des prétentions suite d'études scientifiques supérieures donc une note de 6 si ils ont tout juste ça fait pas mais si c'est petite épreuve de mathématique sous coefficient seulement deux et quand terminale ils auront les mathématiques coefficient 16 donc c'est quand même une petite épreuve et je comprends que l'expression puisse paraître un petit peu. Poussée, je comprends. Ils ont en difficulté, ils aimeraient la passer en euskara mais peut-être que pour leur dossier futur ce n'est pas terrible.

M. le maire l'ordre du jour est épuisé, on va passer aux questions diverses, que j'ai eu par le groupe Agir pour Saint-Pée.

Question 1

Lors de sa visite du 14 novembre 2025, le sous-préfet de Bayonne avait indiqué qu'il examinerait deux dossiers concernant la commune :

- D'une part, le montant du forfait communal, notamment au regard de celui appliqué à l'école publique ;
- D'autre part, la situation du collège Kattalin Elissalde.

La commune a-t-elle reçu, à ce jour, une réponse officielle sur ces sujets ? Le cas échéant, serait-il possible de nous transmettre une copie du courrier correspondant.

En effet lors d'une rencontre, on a eu un document qui nous a été remis récemment en main propre. Pour être complètement franc. On ne l'a pas encore regardé mais on vous le faire passer dans tous les cas, on vient de l'avoir.

Question 2

Lors du premier conseil municipal, une question avait été soulevée au sujet de travaux entrepris sur une parcelle située dans le quartier d'Amotz. Une relance a été adressée par courriel, mais nous n'avons, à ce jour, reçu aucun retour. Pourriez-vous nous indiquer l'état d'avancement de ce dossier.

Le mail c'est moi qui l'ai reçu, en effet je n'ai pas répondu, comme on vous l'avait dit on l'a donné au service ils sont en train de l'instruire. Le dossier suit son cours.

Guy Heuguerot on avait posé une question par rapport au règlement intérieur.

M. le maire pour ce conseil ?

Pascal Irubetagoyena tu l'as envoyé à qui ?

Guy Heuguerot à M. le maire ce n'est pas grave.

Il y en avait une concernant justement le règlement intérieur mais tu as tous ces conseils. Comme je pose la question répondue que Vous pouvez attendre les 48 heures. Quand est-ce que vous allez mettre en place ?

Suite à l'article consacré à Aquazone dans Ici Pays Basque, pourriez-vous préciser les démarches que vous avez engagées en vue d'obtenir l'annulation de la convention ?

M. le maire qu'est-ce qui disait l'article ?

Guy Heuguerot que vous étiez engagé à obtenir l'annulation de la convention.

M. le maire l'annulation, tu es sur ? Non. Je dirais que on est dedans les documents sont dans le cadre du contrôle de légalité. On attend des retours de la Préfecture. Je dirais nous, que tous les contacts ont les a eus. On a rencontré la DDTM, on nous a questionné en nous demandant d'apporter des éléments complémentaires à deux reprises. Choses demandées le matin, l'après-midi même ils avaient tous les éléments. Maintenant, on attend le retour de la Préfecture et de la Sous-Préfecture. Je dirais qu'on est en attente de réponse de leurs parts toujours dans le cadre du contrôle de légalité.

Guy Heuguerot vous êtes optimiste ?

M. le maire je ne m'avoue jamais vaincu. Les éléments qui nous sont reprochés je dirais comment créer une autre. C'est vrai qu'on n'est pas tout à fait d'accord avec ça. Mais en attendant c'est nous qui sommes en gestion donc il faut qu'on réponde à toutes ces exigences et derrière il faudra que l'on assume ce qui a été fait avant.

Donc, pour l'instant pas plus d'informations que ça. Mais on communiquera dès qu'on aura des éléments nouveaux sur le sujet. Il n'y a pas de souci. Comme on l'avait dit on sera on le fera de toute façon transparence.

Séance close à 22h10mn

